



REPUBLIQUE DU NIGER
FRATERNITE - TRAVAIL - PROGRES
CONSEIL SUPREME POUR LA RESTAURATION DE LA
DEMOCRATIE
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME



Direction des Statistiques

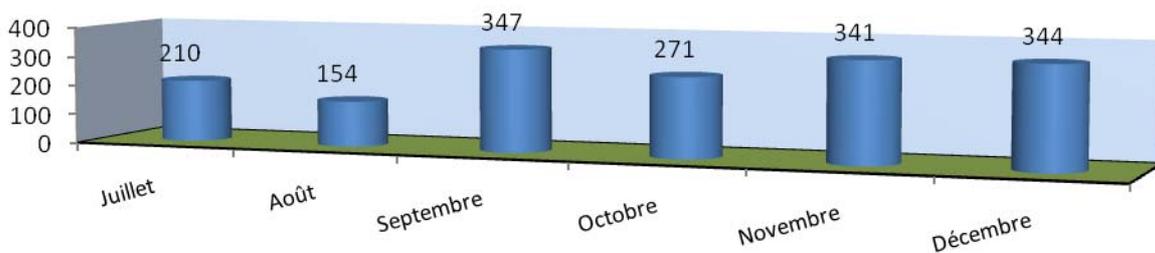
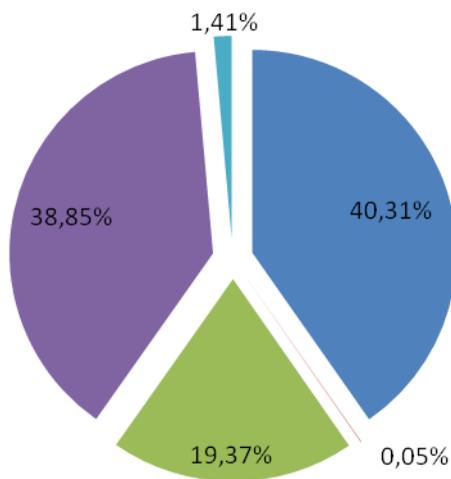
NOTE D'INFORMATION SUR LES STATISTIQUES JUDICIAIRES ET
PENITENTIAIRES

Août 2010

N°000

Edition 2^e Semestre 2009

- Attentats contre les personnes
- Crimes et délits contre la surété de l'Etat
- Crimes et délits contre la constitution et la paix publique
- Crimes et délits contre la propriété
- Destructions et dégradations



AVANT PROPOS

La circulaire N°3/MJ du 26 février 1968 instituait l'établissement des pièces périodiques par les différentes juridictions dont entre autre **les notices des affaires criminelles ou de police correctionnelle entrées au Parquet dans le mois**, communément appelées notices mensuelles et **les comptes rendus des audiences**. Celles-ci font certes l'objet d'exploitation par les services auxquels elles sont destinées à savoir le Direction des Affaires Pénales et de Grâces.

Et depuis la création de la Direction des Statistiques en 2008, les copies de ces pièces y sont régulièrement transmises pour une exploitation statistique. Dans le cadre de l'exercice de ses attributions cette direction a entrepris d'élaborer plusieurs documents issus de l'exploitation de différentes pièces périodiques mises à sa disposition.

Cette note d'information résulte de l'exploitation des notices des affaires entrées au parquet et comptes rendus des audiences parvenus à la Direction des Statistiques. Cependant il est important de souligner que ces deux périodiques réceptionnés ne couvrent pas l'ensemble des juridictions sur toute la période concernée ; c'est pourquoi l'analyse comparative des résultats par juridiction pourrait se heurter à des limites.

Les tableaux qui composent cette note d'information récapitulent les affaires enregistrées par les parquets et celles jugées au niveau des Tribunaux de Grande Instance et Tribunaux d'Instance au cours du deuxième semestre de l'année 2009.

Cette publication a pour but de permettre à nos principaux utilisateurs d'avoir un aperçu chiffré des activités des juridictions en matière pénale (Parquet et Siège) pendant cette période.

Mes services compétents, en l'occurrence la Direction des Statistiques, et moi-même demeurons très attentifs à toute observation pouvant contribuer à l'amélioration de la qualité du présent document et des prochaines publications.

ABDOULAYE DJIBO
Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux

QUELQUES DEFINITIONS DES CONCEPTS

Affaires entrées au parquet : C'est l'ensemble des affaires déferées devant le représentant du Ministère Public.

Affaires jugées : Il s'agit des affaires passées en audience et qui ont fait l'objet d'une décision judiciaire.

Affaires poursuivies : Il s'agit des affaires pour lesquelles l'action publique est mise en mouvement.

Amendes prononcées : Il s'agit des peines pécuniaires prononcées lors des audiences.

Citation direct (CD) : C'est le mode de poursuite par lequel le représentant du Ministère Public ou la victime mettent en mouvement l'action publique notamment en faisant comparaître le prévenu devant la juridiction de jugement au moyen d'une citation à lui servir par un huissier de justice.

Classement sans suite (CLSS) : C'est la décision prise par le ministère public en vertu du principe de l'opportunité des poursuites, écartant momentanément la mise en mouvement de l'action publique.

Dossiers renvoyés : Ce sont des dossiers passés à l'audience et qui n'ont pas été retenus et jugés.

Flagrant délit (FD) : C'est le mode de poursuite par lequel le représentant du Ministère Public fait comparaître directement le prévenu devant la juridiction de jugement après l'avoir interrogé et éventuellement placé sous mandat de dépôt. Il n'est utilisé qu'en cas de délit et en aucun cas en matière de crime ou lorsqu'un mineur est impliqué.

Parquet : C'est le service des représentants du Ministère public (le Procureur Général et ses substituts, le Procureur de la République et ses substituts).

Réquisitoire introductif (RI) : Il s'agit de la pièce de la procédure écrite par laquelle le Ministère public saisi le juge d'instruction écartant par là la citation directe ou la procédure de flagrant délit.

Siège : C'est l'ensemble des magistrats qui reçoivent la mission de juger.

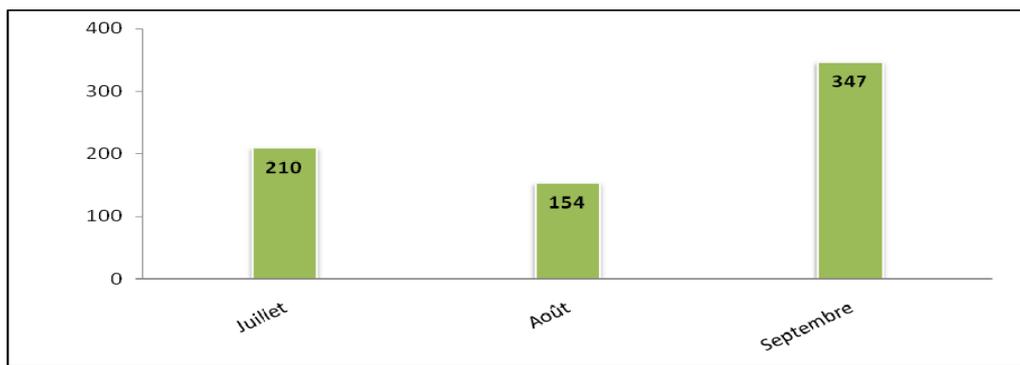
Suites données : C'est les différents modes de poursuites pénales utilisés par le Ministère Public.

ACTIVITES DU PARQUET

Tableau 01.01 : Nombre d'affaires entrées au parquet¹ par juridiction et par mois au cours du troisième trimestre de l'année 2009

Juridiction	Juillet	Août	Septembre	Total
Aguié	10	2	12	24
Bilma	9	5	7	21
Bouza	7	14	12	33
Dakoro	32	13	6	51
Diffa	13	29	25	67
Gaya	20	...	4	24
Gouré	...	17	7	24
Guidan Roundji	14	14
Keita	...	5	18	23
Madaoua	15	7	20	42
Madarounfa	18	18
Maradi	33	...	72	105
Mayahi	24	...	5	29
Ouallam	22	22	5	49
Tahoua	44	44
Tchirozerine	7	...	15	22
Téra	31	31
Tillabéri	15	15
Zinder	...	40	35	75
Total	210	154	347	711

Graphique 1 : Nombre d'affaires entrées au parquet par mois au cours du troisième trimestre de l'année 2009



Au regard des données disponibles relatives aux juridictions enregistrées, nous constatons que le mois de septembre présente le volume d'affaire le plus élevé soit 49% de l'ensemble de la situation du trimestre. Il est suivi du mois de Juillet où on relève 210 affaires entrées au parquet.

¹Il s'agit de toutes les affaires de quelque nature qu'elle soit, déférées au Parquet.

Tableau 01.02 : Nombre d'affaires entrées au parquet par juridiction et par mois au cours du quatrième trimestre 2009

Juridiction	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Abalak	11	10	...	21
Aguié	8	8	21	37
Bilma	3	2	3	8
Boboye	18	18
Dakoro	14	16	17	47
Diffa	6	32	46	84
Gaya	...	40	...	40
Gouré	19	22	21	62
Guidan Roundji	20	6	25	51
Illéla	8	10	12	30
Keita	9	...	5	14
Konni	...	20	28	48
Loga	7	11	...	18
Madaoua	16	19	14	49
Madarounfa	11	11
Mayahi	8	21	16	45
N'guigmi	18	...	5	23
Ouallam	6	10	...	16
Tahoua	17	23	25	65
Tchirozerine	13	6	...	19
Téra	28	26	30	84
Tillabéri	18	14	14	46
Zinder	31	45	44	120
Total	271	341	344	956

La disponibilité des données est plus importante par rapport au trimestre précédent. Ceci explique un volume d'affaire plus élevé. Nous observons que les mois de novembre et décembre présentent une situation sensiblement identique (36% du volume globale chacun).

Graphique 2 : Nombre d'affaires entrées au parquet par mois au cours du quatrième trimestre de l'année 2009

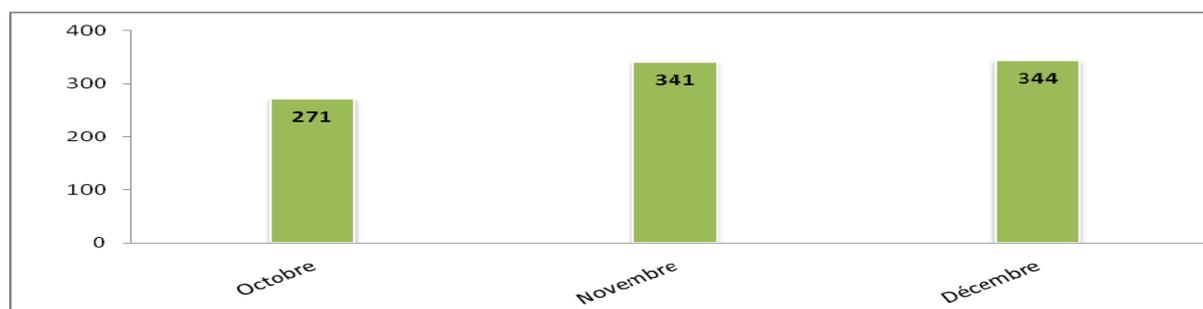
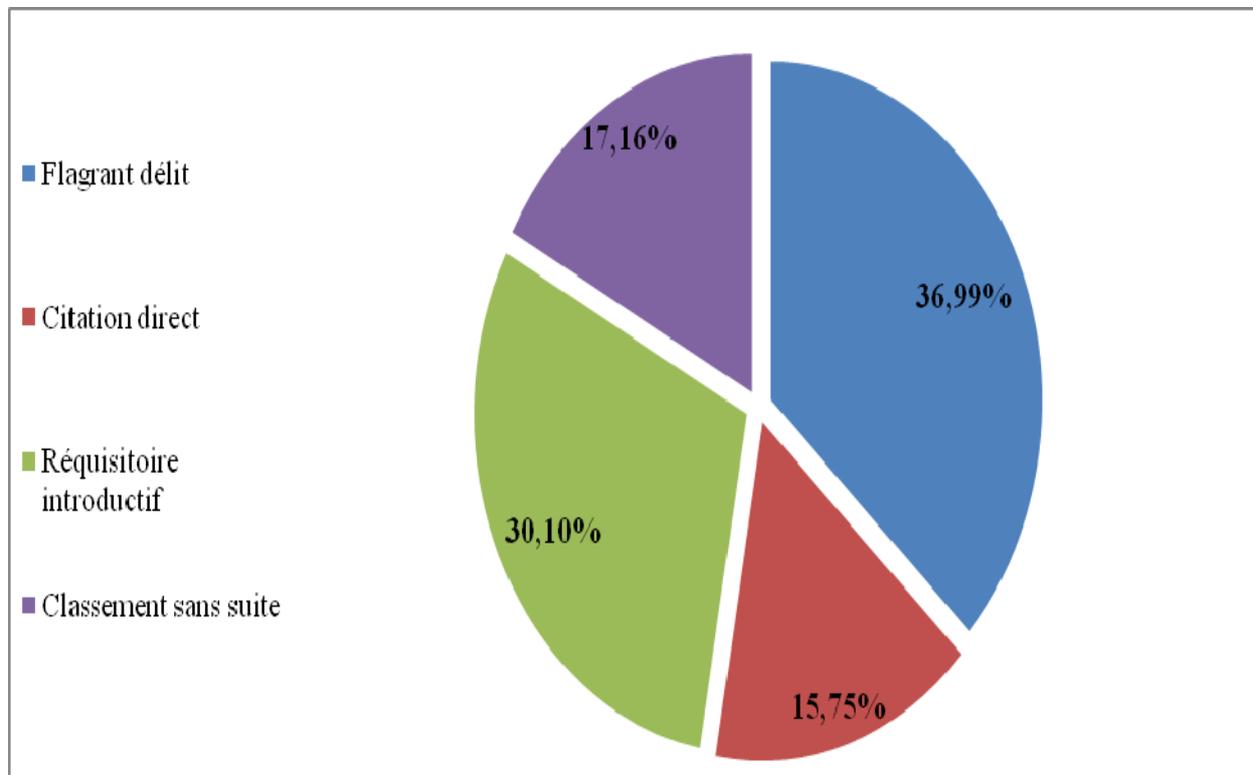


Tableau 01.03 : Répartition des suites données au cours du troisième trimestre de l'année 2009

	Citation directe	Classement sans suite	Flagrant délit	Réquisitoire introductif	Total
Juillet	40	40	83	47	210
Août	26	38	44	46	154
Septembre	46	44	136	121	347
Total	112	122	263	214	711

Graphique 3 : Répartition des suites données au cours du troisième trimestre de l'année 2009

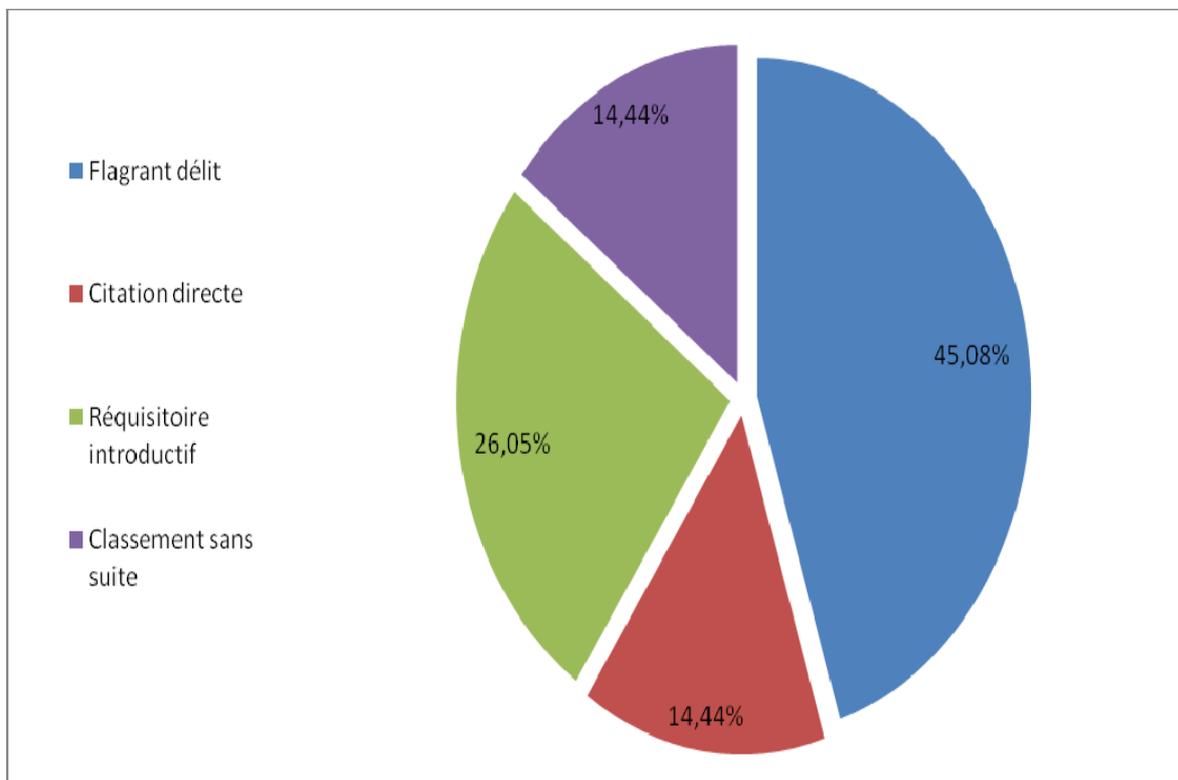


On constate une prédominance du mode de règlement en flagrant délit (36,99 %). Ce mode de règlement est suivi par les poursuites en réquisitoire introductif (30,10 %). Les modes de règlement en classement sans suite et en citation directe représentent respectivement 17,16 % et 15,75 %.

Tableau 01.04 : Répartition des suites données au cours du quatrième trimestre de l'année 2009

	Citation directe	Classement sans suite	Flagrant délit	Réquisitoire introductif	Total
Octobre	35	36	115	85	271
Novembre	50	39	152	99	340
Décembre	53	62	164	65	344
Total	138	137	431	249	955

Graphique 4 : Répartition des suites données au cours du quatrième trimestre de l'année 2009



Tout comme le trimestre précédent l'orientation vers le mode de règlement en flagrant délit est plus élevée (45,08 %). Ce mode de règlement est suivi par les poursuites en réquisitoire introductif (26,05 %).

Tableau 01.05 : Nombre d'affaires poursuivies au parquet par juridiction et par mois au cours du troisième trimestre de l'année 2009

Juridiction	Juillet	Août	Septembre	Total
Aguié	7	1	8	16
Bilma	4	5	6	15
Bouza	7	8	10	25
Dakoro	32	11	4	47
Diffa	12	26	19	57
Gaya	18	...	4	22
Gouré	...	14	7	21
Guidan Roundji	13	13
Keita	...	3	16	19
Madaoua	7	6	16	29
Madarounfa	17	17
Maradi	30	...	68	98
Mayahi	11	...	3	14
Ouallam	18	14	5	37
Tahoua	39	39
Tchirozerine	7	...	13	20
Téra	28	28
Tillabéri	14	14
Zinder	...	28	30	58
Total	170	116	303	589
Taux de poursuite pénale	80,95%	75,32%	87,32%	82,84%

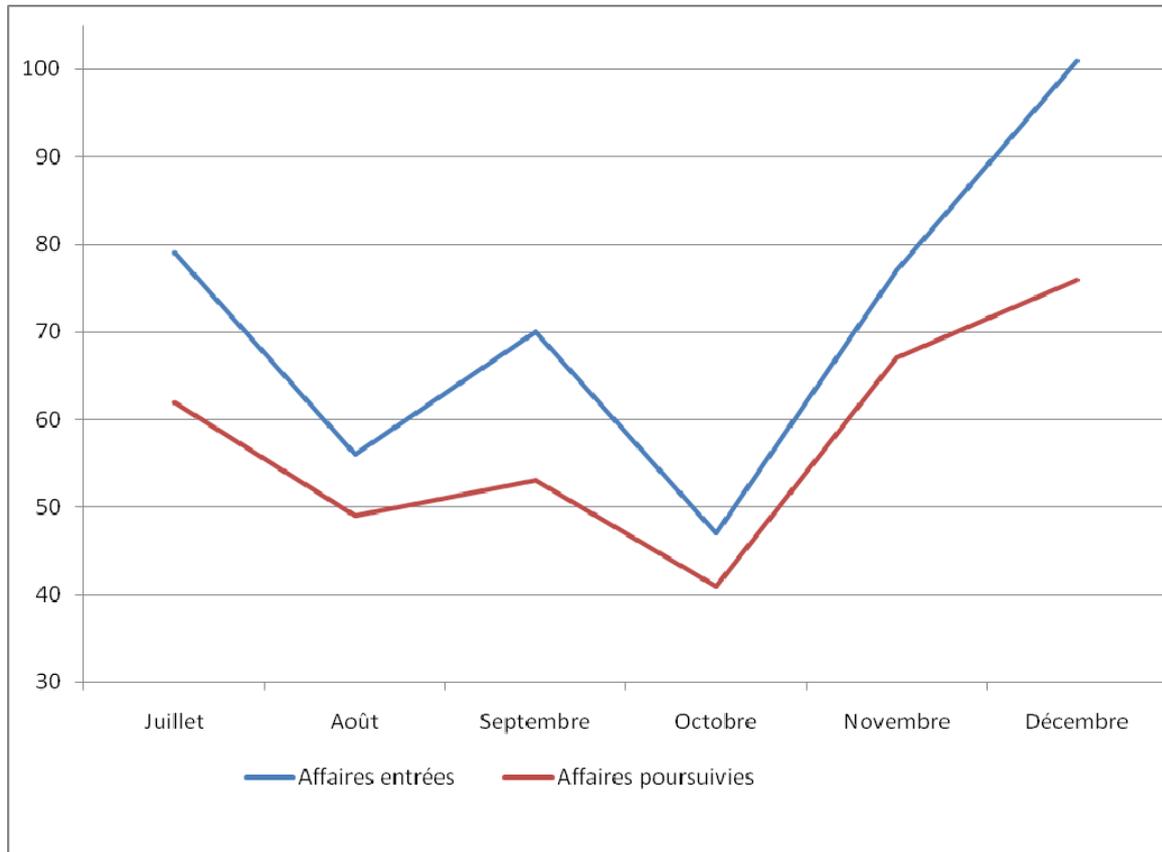
Sur les 711 affaires entrées au parquet (cf. tableau 1), 589 ont fait l'objet de poursuite. Ce qui donne un taux de poursuite pénale globale de l'ordre de 82,84% pour le trimestre.

Tableau 01.06 : Nombre d'affaires poursuivies au parquet par juridiction et par mois au cours du quatrième trimestre 2009

Juridiction	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Abalak	10	10	...	20
Aguié	6	6	13	25
Bilma	3	2	3	8
Boboye	15	15
Dakoro	11	11	15	37
Diffa	5	31	33	69
Gaya	...	37	...	37
Gouré	19	19	19	57
Guidan Roundji	19	6	20	45
Illéla	8	9	10	27
Keita	9	...	5	14
Konni	...	16	19	35
Loga	7	8	...	15
Madaoua	16	17	12	45
Madarounfa	7	7
Mayahi	7	15	14	36
N'guigmi	17	...	5	22
Ouallam	4	10	...	14
Tahoua	10	22	21	53
Tchirozerine	10	6	...	16
Téra	25	25	26	76
Tillabéri	16	14	11	41
Zinder	26	37	41	104
Total	235	301	282	818
Taux de poursuite pénale	86,72%	88,27%	81,98%	85,56%

Sur 956 affaires entrées au parquet 818 affaires ont été poursuivies. Ce qui donne un taux de poursuite pénale de l'ordre de 85,56 %.

Graphique 5 : Evolution du cumul des affaires entrées au parquet et des affaires poursuivies de cinq juridictions² pendant le semestre



Le graphique ci-dessus laisse entrevoir la corrélation positive entre le nombre d'affaires entrées au parquet et celui des affaires poursuivies. Autrement dit, le nombre d'affaires poursuivies va de pair avec celui des affaires entrées au parquet dans l'ensemble des juridictions en question.

² Il s'agit des juridictions (Aguié, Bilma, Dakoro, Diffa et Madaoua) dont les informations sont disponibles pour les six(6) mois.

ACTIVITES PENALES DU SIEGE

Tableau 02.01 : Nombre d'affaires jugées par juridiction au cours du troisième trimestre de l'année 2009

Juridiction	Juillet	Août	Septembre	Total
Abalak	...	9	7	16
Boboye	6	...	5	11
Bouza	...	1	2	3
Dakoro	...	7	2	9
Diffa	3	6	11	20
Filingué	16	16
Gaya	19	19
Guidan Roundji	8	8
Keita	2	2
Madaoua	...	3	6	9
Madarounfa	5	5
Maradi	17	17
Mayahi	6	4	6	16
N'guigmi	...	1	5	6
Niamey	48	...	144	192
Ouallam	3	3
Tahoua	11	11
Tchirozérine	...	10	...	10
Tillabéri	5	5
ZINDER	...	20	19	39
Total	68	61	288	417

Le tableau ci-dessus récapitule le nombre d'affaires jugées au cours du troisième trimestre de l'année 2009 par juridiction sur la base des comptes rendus d'audiences qui sont disponibles à la Direction des Statistiques. Globalement, 417 affaires ont été jugées au cours de la période précitée.

Tableau 02.02 : Nombre de dossiers renvoyés au cours du troisième trimestre

Juridiction	Juillet	Août	Septembre	Total
Abalak	...	3	1	4
Boboye	1	1
Gaya	1	1
Guidan Roundji	1	1
Niamey	26	...	86	112
Tillabéri	1	1
Total	27	3	90	120

Il ressort du tableau ci-dessus que le Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey a renvoyé 112 dossiers pour citation des parties au cours du troisième trimestre de l'année 2009.

Tableau 02.03 : Nombre d'affaires jugées par juridiction au cours du quatrième trimestre

Juridiction	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Abalak	4	4
Agadez	6	2	...	8
Aguié	5	4	6	15
Arlit	...	11	...	11
Boboye	3	2	3	8
Bouza	3	3
Dakoro	16	4	16	36
Diffa	7	17	18	42
Doutchi	4	1	7	12
Filingué	...	3	2	5
Guidan Roundji	12	22	9	43
Keita	2	2
kollo	3	...	5	8
Madaoua	12	...	2	14
Madarounfa	12	11	5	28
Mainé Soroa	...	4	2	6
Mayahi	4	...	5	9
N'guigmi	3	...	5	8
Niamey	740	631	372	1 743
Ouallam	4	7	3	14
Say	...	4	...	4
Tahoua	16	30	...	46
Tchirozérine	5	5
Téra	18	...	20	38
Tillabéri	...	12	13	25
Zinder	...	13	...	13
Total	879	778	493	2 150

Le nombre d'affaires jugées s'estiment à 2150 au cours du quatrième trimestre de l'année 2009 dont 81% sont jugées au TGI Hors Classe de Niamey

Tableau 02.04 : Nombre de dossiers renvoyés au cours du quatrième trimestre

Juridiction	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Abalak	2	2
Diffa	...	1	...	1
Guidan Roundji	1	2	...	3
Niamey	453	397	197	1 047
Ouallam	...	2	...	2
Tahoua	1	1	...	2
Total	457	403	197	1 057

Au cours du quatrième trimestre de l'année 2009, le Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey a renvoyé 1047 dossiers.

Tableau 02.05 : Montant (en FCFA) des amendes prononcées³ par mois (en francs CFA) au cours du troisième trimestre de l'année 2009

Juridiction	Juillet	Août	Septembre	Total
Abalak	...	130 000	120 000	250 000
Boboye	120 000	...	50 000	170 000
Bouza	...	40 000	60 000	100 000
Dakoro	...	95 000	30 000	125 000
Diffa	...	40 000	230 000	270 000
Filingué	280 000	280 000
Gaya	440 000	440 000
Guidan Roundji	130 000	130 000
Keita	120 000	120 000
Madaoua	...	50 000	180 000	230 000
Madarounfa	120 000	120 000
Maradi	305 000	305 000
Mayahi	170 000	70 000	90 000	330 000
N'guigmi	...	30 000	40 000	70 000
Niamey	120 000	...	880 000	1 000 000
Ouallam	160 000	160 000
Tahoua	230 000	230 000
Tchirozérine	...	180 000	...	180 000
Tillabéri	20 000	20 000
ZINDER	...	20 640 000	2 210 000	2 285 000
Total	430 000	21 275 000	5 675 000	27 380 000

Sur la base des informations disponibles, le montant total des amendes prononcées au cours du troisième trimestre de l'année 2009 s'élève à 27 380 000 francs CFA.

³ Il s'agit seulement des peines pécuniaires prononcées lors des audiences et non des montants recouverts.

Tableau 02.06 : Montant (en FCFA) des amendes prononcées par mois au cours du quatrième trimestre de l'année 2009

Juridiction	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Abalak	60 000	60 000
Agadez	280 000	100 000	...	380 000
Aguié	90 000	130 000	130 000	350 000
Arlit	...	180 000	...	180 000
Boboye	30 000	40 000	20 000	90 000
Bouza	50 000	50 000
Dakoro	380 000	115 000	1 665 000	2 160 000
Diffa	190 000	260 000	130 000	580 000
Doutchi	50 000		80 000	130 000
Filingué	...	40 000	40 000	80 000
Guidan Rounджи	240 000	520 000	180 000	940 000
Keita	60 000	60 000
kollo	50 000	...	30 000	80 000
Madaoua	210 000	...	20 000	230 000
Madarounfa	190 000	290 000	140 000	620 000
Mainé Soroa	...	130 000	...	130 000
Mayahi	110 000	...	170 000	280 000
N'guigmi	60 000	...	190 000	250 000
Niamey	2 065 000	1 990 000	2 135 000	6 190 000
Ouallam	60 000	80 000	40 000	180 000
Say	...	50 000	...	50 000
Tahoua	160 000	655 000	...	815 000
Tchirozérine	130 000	130 000
Téra	350 000	...	310 000	660 000
Tillabéri	...	190 000	190 000	380 000
Zinder	...	175 000	...	175 000
Total	4 815 000	4 945 000	5 470 000	15 230 000

Au cours du quatrième trimestre de l'année 2009, le montant des amendes s'élève à 15 230 000 francs CFA.